

bien épaisse ; avec un peu d'huile de bras, elle n'y paraîtra plus.

— Nenni ! nenni ! monsieur le curé, fit un paysan : je connaissons le patron ! Si quelqu'un se permettait de balayer devant chez lui sans sa permission, on verrait beau jeu ! Quant à moi, je ne voudrais pas être dans sa peau !

Le bon curé poussa un soupir, car tous témoignaient que jamais ils n'oseraient commettre une action aussi téméraire.

— Eh bien, dit-il, n'en parlons plus ; je ne veux pas vous exposer à sa mauvaise humeur ; j'aviserais un autre moyen.

Une heure après, le curé se faisait annoncer au château et était introduit. Le général prit le premier la parole :

— Monsieur le curé, dit-il avec ironie, comme je suppose que c'est à la bourse de ma femme que vous en voulez, et que je suis tout à fait inutile ici, vous me permettrez...

— Vous faites un jugement téméraire, général, interrompit le curé ; je bénis madame et sa charité pour les pauvres, mais, dans ce moment, c'est à vous que je veux parler.

— C'est différent, alors : je vous écouterai..., si cela n'est pas trop long.

— Je serai bref, car je n'ai pas de temps à perdre. C'est demain la Fête-Dieu ; selon la coutume immémoriale, la procession du Très Saint Sacrement passe devant votre château, pour se rendre au reposoir qui se fait sur la place. Je viens pour vous prier de vouloir bien faire balayer les abords du château.

— Monsieur le curé, ce que vous appelez la Fête-Dieu ne se trouve pas mentionné dans le décret du 28 septembre 1791, traitant des biens et des usages ruraux ; je ne ferai point balayer, et comme je suis le maître sur ma propriété, je ne permettrai à personne de le faire.

— Mais, mon ami, hasarda timidement la femme du général, tu y mets réellement de la mauvaise volonté ; ce que M. le curé te demande est bien peu de chose ; nous avons des domestiques et je n'ai qu'un ordre à donner.

— Ma chère amie, je te prie de ne pas te mêler de cela ; je défends de balayer devant ma porte, parce que c'est mon droit ; et quiconque se permettra d'enfreindre mes ordres fera connaissance avec ma cravache, ou j'y perdrai mon nom.

— Dieu me préserve, dit le bon curé, d'être dans cette maison une cause de discorde, je me retire. C'est bien votre dernier mot, général : vous ne voulez pas donner ordre à vos gens de balayer, ni permettre à des voisins de balayer pour eux ?

— Pas même avec un plumeau, fit le général impatienté.

—

Et

ral, av

Les

ayan

corps

eux, e

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—